



Paris, le 9 Mars 2009

Passeport biométrique - Photo d'identité

Aujourd'hui, plus de 200 villes ont décidé qu'elles ne feraient pas de photos en mairie, dans le cadre du lancement du Passeport biométrique en application de l'article 104 de la Loi de finances rectificative. La liste que vous trouverez ci-dessous est, nous l'espérons tous, incomplète et ne traduit donc que partiellement les efforts remarquables consentis par de nombreux photographes et les équipes de Photomaton.

Ce nombre de 230 villes ayant décidé de ne pas faire de photo en mairie est à mettre en parallèle avec les 450 rendez vous environ recensés à ce jour. Le « taux de transformation » est donc excellent !

Il montre bien que notre combat est juste et votre argumentation efficace.

A ce jour, seulement ¼ des maires rencontrés ont clairement décidé de conserver la prise de vue en mairie et suivre ainsi les recommandations de leur préfet...Le ¼ restant est en phase de réflexion...

La tendance est clairement positive !

**Cependant, encore beaucoup trop de Maires
n'ont pas encore été interpellés par leurs photographes.**

Tout le monde doit être sur le pont !!!

Si vous n'avez pas obtenu de réponse à votre première demande ou si la réponse est négative, n'hésitez pas à recommencer en vous montrant encore plus insistant.

Le Ministère de l'Intérieur semble minimiser (c'est son « jeu ») l'efficacité de votre action et nous chiffrerait encore la semaine dernière à seulement une dizaine le nombre de villes ayant décidé de ne pas procéder aux prises de vue en mairie. Peut être avaient ils oublié aussi de comptabiliser en particulier les quatre villes dont les maires sont des ...membres importants du Gouvernement (E. Woerth, L. Chatel, L. Wauquiez et Y. Jégo) ou même la ville(Annecy) dont le maire est ... Président de l'Assemblée Nationale (B. Acoyer) !

Au-delà des actions que nous menons aux niveaux des Ministères, des parlementaires, des associations d'élus (AMF, AMGVF, FMVM, ARF, ADF,...) ou de la Presse nationale, **c'est au niveau de chacune des 2000 mairies que tout se joue.**

Il est urgentissime que tout le monde se mobilise

Vous trouverez ci-dessous les réponses à quelques questions qui nous sont remontées ou vos remarques suite à vos premiers contacts avec les mairies. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de renseignements complémentaires ou s'il vous manque certains documents (courriers type, communiqué de presse, Questions/Réponses, liste des villes équipées,...)

- ✓ Nous avons une fois de plus expliqué que notre démarche n'était pas corporatiste. Notre démarche est fondée sur le respect d'une activité économique performante et la participation active de professionnels pour une mise en œuvre pragmatique d'un règlement européen. En effet, il est fondamentalement plus rapide et facile pour un agent de mairie de scanner une photo que de réaliser une prise de vue.
- ✓ Les villes pilotes le confirment toutes. La prise de vue est chronophage. Malheureusement le scanner mis à leur disposition ne permet pas la numérisation de l'image pour l'instant. Nous l'avons signifié de manière très ferme à l'ANTS et au Ministère de l'intérieur en stigmatisant une défaillance des stations qui constitue une entrave à l'exercice de la loi... Ils nous ont assuré par écrit que tout rentrera dans l'ordre dans les prochains jours.
- ✓ L'exemple de l'Aveyron, du Finistère ou de la Haute Loire sont remarquables. Grâce à une action efficace, notamment vers les Associations départementales de Maires, ce sont toutes les mairies concernées ou presque de ces départements qui devraient refuser de faire des prises de vue ! Dans le Puy de Dôme, Clermont Ferrand ne fera pas les photos et c'est, nous l'espérons tout le département qui va suivre... Ne négligez pas les villes « leader d'opinion ». Bravo à tous.
- ✓ Ne négligez pas le rôle essentiel de la Presse régionale. Vous devez les sensibiliser à vos arguments avant qu'ils ne soient le relais d'un discours démagogique (« Vive la photo « gratuite »). Tous les maires sont très sensibles, vous le savez, à ce qui est écrit dans la presse locale.
- ✓ La Charte dont vous avez eu un formulaire type est un outil complémentaire et beaucoup de villes l'ont signée. Cependant n'en faites pas un point de blocage si le Maire souhaite en rester à un engagement sous forme d'un courrier simple à l'API où à vous même.
- ✓ Plusieurs maires ont décidé, à ce jour, de réaliser les photos pour des raisons liées au pouvoir d'achat de leurs administrés. La plupart sont de sensibilité de gauche.
L'argument ne tient pas :
Sur une planche de 4 photos vendue 8€, seulement deux photos seront utilisées pour le passeport (donc 4€). La « réduction » de 1€ sur le prix du passeport ramène donc le coût à 3€. La durée de vie d'un passeport étant de 10 ans, le coût annuel pour le demandeur est de 0,30 € par an !! Peut-on raisonnablement parler d'incidence réelle sur le pouvoir d'achat ? Egalement, les demandeurs de passeport ne font généralement pas partie des concitoyens en plus grande difficulté...
De plus, de très nombreux photographes n'ont pas attendu la crise économique actuelle pour avoir le « geste commercial » nécessaire quand cela est important pour certains de leurs clients !
Enfin, ces maires très sensibles à l'évolution du pouvoir d'achat de leurs administrés seront également forcément sensibles au coût social (licenciements, disparition de magasins,...) d'une telle nationalisation de la photo d'identité.
8 000 emplois sont en jeu. Les maires qui décideront de réaliser les photos en mairies devront en assumer, devant leurs électeurs, les conséquences sociales et politiques.

- ✓ Certains maires affirment ne pas pouvoir refuser de réaliser les photos. Le droit français est extrêmement clair et sans aucune ambiguïté : L'article 104 de la loi de finances est « supérieur » au décret du 30 avril 2008 qui prévoyait la possibilité de prise de vue en mairie. Ils peuvent donc prendre cette décision sans aucun risque juridique.
- ✓ Certains maires décident de conserver la prise de vue au cas où les photos produites ne seraient pas conformes à la norme... Ce type de décision n'est pas acceptable. Les administrés ne comprendront pas pourquoi on leur a demandé d'amener des photos alors qu'ils voient un appareil numérique sur le bureau de l'agent de mairie. Il faut que l'appareil soit physiquement retiré du bureau de l'agent en charge des passeports.
- ✓ Une rumeur nous est parvenue comme quoi les maires qui ne réaliseraient pas les photos, en cas de fraude documentaire, pourraient voir leur responsabilité pénale engagée. Cette menace spécifique liée à la numérisation d'une photo réalisée à l'extérieur n'entre dans aucun cadre juridique.
De même, le refus de faire les photos n'aura aucune incidence sur l'indemnisation de 5 000€ par station et par an, prévue par la loi.
- ✓ Une autre rumeur fait état d'un contrat conclu par PHOTOMATON pour la future maintenance des stations biométriques dans les mairies équipées. Mr Lazare SELLAM, Directeur Général de PHOTOMATON me confirme qu'il n'en est rien et qu'il n'y a pas la moindre amorce de négociation avec les pouvoirs publics dans ce sens. Cette rumeur ne peut qu'aller dans le sens de ceux qui ont intérêt à ce que la coopération entre les photographes et Photomaton sur ce dossier, se fissure... Raté !
- ✓ Informez nous par mail des résultats de vos démarches et envoyez nous copie des éventuels courriers que votre Maire vous aurait adressé et articles parus dans la presse locale.

**Nous sommes à une période clé de notre action.
Agissons partout et tout de suite !**

**Notre pays, qui a inventé la Photo il y a près de 200 ans,
ne doit pas être le premier à tuer sa Photographie !**

Contacts : Marc HERAUD (Secrétaire Général API) (Tel : 01 44 69 40 76 / 06 70 74 59 18) mail : heraud@ficime.fr
Maï LY (Photomaton) (Tel : 01 49 46 17 42) mail : mly@photomaton.fr
Laurence VEISENBACHER (Secrétaire Générale CFP) (Tel : 01 42 71 55 05) mail : afmp75@aol.co

**Listes de villes (au 10/03/09) qui ne réaliseront pas de photos en mairies
(N'hésitez surtout pas à nous informer des villes manquantes !!!!
Il y en a sûrement. Tenez nous informés du résultat de vos démarches.)**

<i>Villes</i>	<i>Département</i>
ACCOUS	64
AIRE-SUR-L'ADOUR	40
ALBOUSIERE	07
ANNECY LE VIEUX	74
ANNONAY	07
ARGENTAN	61
ARGENTAT	19
ARLES	13
ARVILLE	49
AUBIERE	63
AUTUN	71
AUXERRE	89
AX LES THERMES	09
BAGNOLS SUR CEZE	30
BAUD	56
BAUGE	49
BAYONNE	64
BERCK SUR MER	62
BEAUNE	21
BEZIERS	34
BIARRITZ	64
BIDACHE	64
BISCARROSSE	40
BISCHWILLER	67
BOËN	43
BOHAIN EN VERMANDOIS	02
BOLENE	84
BOURGOIN-JALLIEU	38
BOURG-SAINT-AURICE	73
BRIANCON	05
BRIEY	54
BRIVE CHARENSAC	42
BUXI	71
BUZANCAIS	36
CAISSARGUES	30
CAMBO LES BAINS	64
CAMBRAI	59
CANDE	49
CARHAIX	29
CARPENTRAS	84
CASTELSARRASIN	82

CAUDRY	59
CAUSSADE	82
CERET	66
CHAMBERY	73
CHAMBON FEUCHEROLLES	42
CHANTILLY	60
CHARLIEU	42
CHATEAUGIRON	35
CHÂTEAU GONTIER	53
CHATEAULIN	29
CHATEAUNEUF EN THYMERAIS	28
CHATEAUNEUF SUR LE LOIR	45
CHATEAUROUX	36
CHATENOY LE ROYAL	71
CHAUMONT	52
CLERMONT FERRAND	63
CLOYES SUR LOIR	28
CONCARNEAU	29
COMPIEGNE	03
COMENTRY	60
COSNE COURS SUR LOIRE	58
COURTRAS	33
CRÉCY LA CHAPELLE	77
CREMIEU	38
CREPY EN VALOIS	60
CREUTZWALD	57
DEOLS	36
DIGNE LES BAINS	04
DIVONNE LES BAINS	01
DOMPIERRE SUR BESBRE	03
DOUARNENEZ	29
DOUE LA FONTAINE	49
DOULENS	80
DOURDAN	91
ECHIROLLES	38
EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	50
ERNEE	53
ESPALION	12
EU	76
EXCIDEUIL	24
FAVERGES	74
FECAMP	76
FEURS	42
FEYTIAT	87
FONTENAY LE COMTE	85
FOUESNANT	29
FOURNELS	48
FRAIZE	88
FRESNAY SUR SARTHE	72
FREVENT	62

GAP	05
GIMONT	32
GISORS	27
GOURIN	56
GRAND-CROIX	42
GUISE	02
HASPARREN	64
HERBAULT	41
HOMECOURT	54
HONFLEUR	14
HOUDAN	78
JARNY	54
JARVILLE LA MALGRANGE	54
JOEUF	54
JOIGNY	89
JUVIGNAC	34
LA TOUR DU PIN	38
LAGNIEU	01
LAGUIOLLE	12
LALINDE	24
LAMBALLE	22
LANGEAIS	37
LANNION	22
LAPALISSE	03
LA CHATRE	36
LA CRAU	83
LA GRAND CROIX	42
LE BLANC	36
LE LION D'ANGERS	49
LE PALAIS	56
LE POINCONNET	36
LE PONT DE BEAUVOISIN	38
LE-PUY-EN-VELAY	43
LES ANDELYS	27
LESNEVEN	29
LESPARRE MEDOC	33
L'HORME	42
L'ISLE D'ABEAU	38
LIEVIN	62
LISIEUX	14
LOCMINE	56
LOUVIGNE DU DESERT	35
MALESHERBES	45
MALESTROIT	56
MARCILLAT	03
MAULÉON	64
MEXIMIEUX	01
MILLAU	12
MIMIZAN	40
MIRANDE	32

MODANE	73
MOISSAC	82
MONEIN	64
MONTEREAU FAULT YONNE	77
MONTLHÉRY	91
MONTLUÇON	03
MORET SUR LOING	77
MORLAIX	29
MOULINS	03
MUR DE BARREZ	12
MURET	31
NAUCELLE	12
NAVARRENX	64
NAY BOURDETTES	64
NEUFCHATEL EN BRAY	76
NEUFCHATEAU	88
NOIDAN LES VESOULS	70
OLORON STE MARIE	64
ONET LE CHATEAU	12
ORANGE	84
ORCHIES	59
ORTHEZ	64
PAIMPOL	22
PAU	64
PERIGUEUX	24
PERPIGNAN	66
PLEYBEN	29
PLOERMEL	56
PLOUARET	22
PLOUAY	56
PLOUESCAT	59
POGNY	51
POINCONNET	36
PONT AUDEMÉR	27
PORNIC	44
PORTET SUR GARONNE	31
POUANCE	49
QUIMPERLÉ	29
QUISSAC	30
RAON L'ETAPE	88
REMARLARD	61
REMIRONT	88
REMOULINS	30
REQUISTA	12
RETHEL	08
REVEL	31
RIVE DE GIER	42
ROCHE LA MOLIERE	42
RODEZ	12
ROQUES	31

RUE	80
SAINT AMAND LES EAUX	59
SAINT-AFFRIQUE	12
SAINT ANTONIN NOBLE VAL	82
SAINT-BRICES EN COGLES	35
SAINT-BRIEUC	22
SAINT-CHELY D'APCHER	48
SAINT-CLAUDE	39
SAINT-DIE DES VOSGES	88
SAINT-GALMIER	42
SAINT JUST-SAINTRAMBERT	42
SAINT-LO	50
SAINT-MALO	35
SAINT-MARTIN-DU-CRAU	13
SAINT-MAIXENT L'ECOLE	79
SAINT-PAULET DE CAISSON	30
SAINT-SEBASTIEN SUR-LOIRE	44
SAINTE FOY LA GRANDE	33
SAINTE MAXIME	83
SALON DE PROVENCE	13
SARLAT	24
SARRGUEMINES	57
SCAER	29
SEGRE	49
SÉVERAC LE CHÂTEAU	12
SIX-FOURS-LES-PLAGES	83
SOMAIN	59
TENCE	42
THOUARS	79
TOURLAVILLE	50
UGINE	74
VALENCE D'AGEN	82
VALS PRES LE PUY	43
VENCE	06
VERTOU	44
VERTUS	51
VESOUL	70
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	31
VITTEL	88
YVETOT	76